

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012012 et clos le 31122012 Régime simplifié d'imposition   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe  Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE OLORON SAINTE-MARIE, BP 139, 64404 OLORON  
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
OFFICE DE TOURISME DE SOULE  
maison interprofessionnelle  
Identification du destinataire  
64470 TARDETS  
651 Insp., IFU    301515 N° dossier    39526126600013 N° Siret

**B ACTIVITÉ**  
Activités exercées (souligner l'activité principale):  
OFFICE DE TOURISME  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :  
le téléphone : 0559285128

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %	25 363	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*     Jeunes entreprises innovantes     Zones franches urbaines     Zone franche Corse     Pôle de compétitivité   
 Entreprises nouvelles art. 44 *septies*     Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*     Autres dispositifs     Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies*   
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées     Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)     Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).  
 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement  
 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.  
 Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

## E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152.500 € HT)

En remplissant ce cadre vous certifiez remplir les conditions pour bénéficier de la mesure de simplification (notice de l'imprimé n° 1330-CVAE - Généralités), à ce titre vous êtes dispensé de déposer une déclaration n° 1330-CVAE  
 Valeur ajoutée de référence     Chiffre d'affaires de référence   
 Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE   
 Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

ATTENTION : À COMPTER DES EXERCICES CLOS AU 31/12/2012 VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT DÉPOSER SOUS FORMAT TDFC. LE FORMULAIRE PAPIER NE SERA PLUS ADRESSÉ.

CGA  Viseur conventionné   
 Nom, adresse, téléphone, télécopie : **Roger BORDEU**  
 - Profession : **Expert Comptable autorisé**  
 - Conseil : **AGC CCAC**  
 - CGA : **1 rue Arnaud de Maytie**  
 - N° d'agrément : **4130 MAULEON**  
 À TARDETS, le 11/04/2013  
 Signature et qualité du déclarant : **ETCHEMAITE PIERRE** **PRESIDENT**

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libérées, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.  
Éditions Informatiques Comptables Février 2013 N° 2065







Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice  
 OFFICE DE TOURISME DE SOULE (À ne remplir que sur les exemplaires "en continu")  
31122012

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

**I DIVERS** NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)  
 ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2012, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	188 407
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n°2033-C, Cadre III)**

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

**L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
 Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis).

bénéficiaire ou déficitaire (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 % <input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19 % <input type="text"/>	
Chiffre d'affaires TTC <input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 % <input type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

N° 2065 Editions Informatiques Comptables Février 2013



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033 A Editions Informatiques Comptables Février 2013

Désignation de l'entreprise		OFFICE DE TOURISME DE SOULE				Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		maison interprofessionnelle 64470 TARDETS						
Numéro SIRET*		3 9 5 2 6 1 2 6 6 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent*		1 2		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 2		3 1 1 2 2 0 1 1		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012				
		Autres*	014	016	873	873	0	
	Immobilisations corporelles*	028	030	21 620	21 201	419	1 574	
	Immobilisations financières* (1)	040	042					
	Total I (5)	044	048	22 493	22 074	419	1 575	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
		Marchandises*	060	062	807		807	864
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				65	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	195		195	17 606
		Autres* (3)	072	074	7 026		7 026	92 872
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	287 276		287 276	234 088	
	Charges constatées d'avance*	092	094	1 870		1 870	1 812	
	Total II	096	098	297 173		297 173	347 307	
	Total général (I + II)	110	112	319 666	22 074	297 592	348 882	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120					
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131	)	132			
	Report à nouveau		134		198 752		162 135	
	Résultat de l'exercice		136		21 559		36 617	
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		220 311		198 752	
	Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		3 450			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		11 828		24 973	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....		169	)	52 326		112 736	
	Produits constatés d'avance		174		9 677		12 420	
	Total III		176		77 282		150 129	
Total général (I+II+III)		180		297 592		348 882		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



**2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise OFFICE DE TOURISME DE SOULE

Néant  \*

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le						
		3	1	1	2	2	0	1	1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises* <span style="float:right">dont export et livraisons</span>	209				210				2 940	3 023	
	Production vendue <span style="float:right">biens et livraisons intracommunautaires</span>		215			214						
		services*	217			218				112 708	161 436	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222						
	Production immobilisée*					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226				199 674	307 546	
	Autres produits					230				2 346	576	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232				317 668	472 581	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234				368	558	
	Variation de stock (marchandises)*					236				57	40	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240						
	Autres charges externes* : ( dont crédit bail : -mobilier : -immobilier : )					242				88 261	110 390	
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )	243		225		244				5 986	7 488	
	Rémunérations du personnel*					250				167 446	240 463	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252				31 662	48 943	
	Dotations aux amortissements*					254				1 156	1 212	
	Dotations aux provisions					256						
Autres charges <span style="float:right">dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</span>		259			262				818	265		
		260										
Total des charges d'exploitation (II)						264				295 753	409 358	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270				21 915	63 223	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280				3 193	3 901	
	Produits exceptionnels (IV)					290				495	2 559	
	Charges financières (V)					294						
	Charges exceptionnelles (VI)					300				240	25 240	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306				3 804	7 826	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310				21 559	36 617	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312				21 559	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles*					322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324				3 804		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés	247				330						
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies A)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zone franche Corse (44. décies)	988				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Pôle de compétitivité (44. undécies)	990			342	
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		créance due au report en arrière du déficit	346			350	
												354
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352				25 363		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370				25 363		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380					n° du centre de gestion agréé :	388		
Montant de la T.V.A. collectée	374	20 081	Effectif moyen du personnel*	376	08	dont apprentis :		handicapés :		Effectif affecté à l'activité artisanale	861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	8 703	Montants des prélèvements personnels de marchandises*	399								

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033 B Editions Informatiques Comptables Février 2013

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.







## 4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : OFFICE DE TOURISME DE SOULE

Néant 

I		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715					2			
Constructions	720		725					3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735					4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745					5			
Matériel de transport	750		755					6			
Autres immobilisations corporelles	760		765					7			
TOTAL		770		775				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995					
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996					
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA							
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129					
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art L3113-1 du Code des Transports)		800					
VI CRÉDITS D'IMPÔTS											
Crédit d'impôt en faveur de la recherche		202		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants		203		Crédit d'impôt famille		204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		205		crédit d'impôt investissement en Corse		206		crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)		208		Autres imputations		211					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : <u>OFFICE DE TOURISME DE SOULE</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : <u>01012012</u> et clos le : <u>31122012</u>		Durée en nombre de mois <u>1</u>   <u>2</u>
<b>I - Production de l'entreprise</b>		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
	<b>TOTAL 1</b>	<b>144</b>
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
	<b>TOTAL 2</b>	<b>152</b>
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	<b>137</b>
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		<b>117</b>
<p><b>Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</b></p>		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Février 2013

Éditions Informatiques Comptables

N° 2033-E



Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

**6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	Néant <input checked="" type="checkbox"/>

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-F Editions Informatiques Comptables Février 2013



Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

**7 FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 2

N°SIRET 3 | 9 | 5 | 2 | 6 | 1 | 2 | 6 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE OFFICE DE TOURISME DE SOULE

ADRESSE (voie) maison interprofessionnelle

CODE POSTAL 64470 VILLE TARDETS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			

Février 2013

N° 2033-G Editions Informatiques Comptables

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



CONTROLE DE CONCORDANCE		
DESIGNATION	MONTANT	ECART
	Total écart	0,00